

EXAMEN TAXI / VTC – Département de Loire-Atlantique**Session ADMISSION TAXI – 14 ET 16 AVRIL 2026**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EXAMEN T3P lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numéro de dossier	Type	Décision
21126	TAXI	ADMIS
19211	TAXI	ADMIS
19200	TAXI	ADMIS
19331	TAXI	ADMIS
19198	TAXI	ADMIS
15710	TAXI	ADMIS
15050	TAXI	ADMIS
18786	TAXI	ADMISE
14991	TAXI	ADMIS
37496	TAXI	ADMISE

Numéro de dossier	Type	Décision
19663	TAXI	ADMIS
19203	TAXI	ADMISE
15455	TAXI	ADMIS
19159	TAXI	ADMIS
20949	TAXI	ADMIS
2750	TAXI	ADMISE
19240	TAXI	ADMISE
19657	TAXI	ADMISE
18789	TAXI	ADMIS
19174	TAXI	ADMIS

A Sainte Luce sur Loire, le 7 mai 2026
Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Niveau Départemental
Loire-Atlantique



Frédéric BRANGEON